

L'ACTUALITÉ DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Chères et chers collègues,

En ce début d'été, plusieurs évolutions importantes en termes de gestion et d'accompagnement des personnels sont mises en oeuvre : recrutement des étudiants en préprofessionnalisation (cf. lettre info@personnels n°1), amélioration des modalités de gestion des accompagnants des élèves en situation de handicap, refonte de la formation initiale des professeurs...

Nous vous proposons, dans ce nouveau numéro de la lettre d'information aux personnels, de découvrir ces chantiers. Même si vous n'êtes pas directement concernés, vous découvrirez ainsi les évolutions proposées à vos collègues.

Bonne lecture, et bon été !

Edouard Geffray
Directeur général des ressources humaines

**/ RÉNOVER LA FORMATION INITIALE DES PROFESSEURS ET
CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION /**

À l'issue d'une large concertation, incluant les organisations syndicales représentatives et le réseau des INSPE, le nouveau référentiel de formation, intitulé "Former l'enseignant du XXI^e siècle", des futurs professeurs des premier et second degrés et des CPE, a été élaboré. Il sera mis en œuvre à la rentrée scolaire 2019. Pour la première fois il donne un cadre commun à la formation des futurs professeurs dans le cadre des masters MEEF comme des parcours adaptés, et permet de donner une formation homogène au niveau national. La rénovation de la formation initiale se traduit par plusieurs évolutions :

- Le temps de formation du master MEEF est fixé à 800 heures annuelles dans les INSPE, et établit une clé de répartition des volumes horaires, notamment sur les savoirs fondamentaux disciplinaires qui devront représenter, au minimum, 55% du temps de formation des professeurs des écoles et 45% de celui des professeurs du second degré ;
- Au moins un tiers du temps de formation sera désormais assuré par des praticiens, professeurs en exercice ;
- La dimension internationale de la formation délivrée dans le cadre national du master MEEF est renforcée, en prévoyant la possibilité de délivrer un certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger.

FORMER L'ENSEIGNANT DU XXI^e SIÈCLE**/ RENTRÉE 2019 : LES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) PLEINEMENT INTÉGRÉS À LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE /****AESH | CARRIÈRE**

À la rentrée scolaire 2018, 341 500 élèves en situation de handicap étaient scolarisés dans les écoles et établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (soit 20 000 de plus que l'année précédente). Le rôle des accompagnants est majeur pour permettre la scolarisation de tous les enfants, dans une école pleinement inclusive. Cette année, le nombre des AESH dépassait les 43 000 équivalents temps plein, auxquels s'ajoutaient 29 000 emplois aidés.

À la rentrée 2019, nous améliorons l'accueil des enfants en situation de handicap. Des Pôles (PIAL) sont créés pour mieux organiser l'accueil et simplifier les démarches pour les familles.

Cette nouvelle dynamique pour l'école inclusive repose sur l'amélioration des conditions d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap. Les avancées portent sur :

- la sécurisation des conditions d'emploi : recrutement sur des contrats de 3 ans, renouvelables une fois avant l'obtention d'un CDI ;
- l'accompagnement des personnels concernés, avec la mise en place d'un interlocuteur RH dédié au sein des services académiques ;
- la revalorisation du métier : une consultation des collectivités territoriales est lancée sur la possibilité de disposer d'un contrat à temps plein incluant les activités durant les temps scolaire et péri-scolaire.

- leur pleine intégration dans la communauté éducative : travail en lien étroit avec l'équipe pédagogique, accueil dédié dans les écoles et/ou établissements dans lesquels ils exercent ; communication du NUMEN, adresse électronique professionnelle, accès à la salle des personnels, droit à la formation.

Afin de renforcer encore le statut des AESH, la concertation se poursuit avec les organisations syndicales représentatives.

LES PÔLES PIAL

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2019 - ÉCOLE INCLUSIVE

CIRCULAIRE SUR LE STATUT DES AESH

/ AGENDA /

■ DU 04 AU 11.07.2019

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES NATIONALES

- 04.07.2019 : CAPN des attachés d'administration d'État
- 09.07.2019 : CAPN des IEN
- 10.07.2019 : CAPN des personnels de direction
- 11.07.2019 : CAPN des IA-IPR

■ JUSQU'AU 09.07.2019

AFFECTATIONS DES LAURÉATS DE CONCOURS DU SECOND DEGRÉ

Du 9 au 19 juillet, un accueil téléphonique personnalisé est proposé pour accompagner les lauréats des concours du second degré dans leur démarche d'affectation.

> [L'affectation des lauréats - concours 2nd degré](#)

■ JUSQU'AU 11.08.2019

CANDIDATURE POUR LES POSTES À L'ÉTRANGER

Les personnels titulaires du MENJ et du MESRI peuvent candidater pour des postes et missions à l'étranger pour la rentrée 2020 (hors établissements scolaires AEFE, MLF et AFLEC). Les candidatures sont à déposer en parallèle sur le site du MEAE jusqu'au 11 août 2019 et sur le site du MENJ et du MESRI jusqu'au 18 août 2019.

> [Plateforme de candidature MEAE](#)
